

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2024**  

---

**LISTE DES DELIBERATIONS**

**SPORT LOISIRS CONVIVIALITE : ACTES ADMINISTRATIFS**  
**SUITE A BORNAGE DE CHEMIN**

**approuvée**

Autorisation est donnée au Maire pour passer commande auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, de la rédaction des actes de régularisation foncière du cheminement près de la garderie, pour un montant de de 2640.00 €.

**URBANISME : : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DES COMMUNES AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS DE LAMBALLE TERRE & MER**

**approuvée**

Dans le cadre des obligations liées à la mise en place de :

- la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des pétitionnaires
  - et la dématérialisation de la chaîne d'instruction pour les communes,
- Approbation de la convention 2024-2027, confiant l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune de LANDEHEN au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de Lamballe Terre & Mer et précisant les modalités de fonctionnement, de financement du service commun, les rôles et obligations respectives de la commune et de la communauté d'agglomération.

**LOTISSEMENT DE PEMINIER 2 – ACQUISITION DES LOTS 11 à 7 et 13.**

**approuvée**

Acquisition :

- par la Coopérative Coopalis, au plus tard 18 mois après les travaux de 1<sup>ère</sup> phase, de sept lots (lots 1 à 7) au prix de 20 000 € le lot pour la construction de sept logements en PSLA (Prêt social location-accession).
- du lot 13 par IPCS Investissement pour la construction d'un semi-collectif de 8 logements sociaux au prix de 40 000 € (5000 euros par logement) avec engagement de ce dernier de revendre le lot construit à un bailleur social, en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement).

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2024**

---

**MODIFICATION d'un ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**  
**- DEPOT DE L'AUTORISATION D'URBANISME**

**approuvée**

Autorisation est donnée au Maire pour déposer la demande d'autorisation d'urbanisme en vue de créer un espace de rangement de matériel sportif au sous-sol de la salle des fêtes, Etablissement recevant du Public.

**DEVOIR DE MEMOIRE – RECUEIL – ILLUSTRATIONS ET MISE**  
**EN PAGE**

**approuvée**

Autorisation est donnée au Maire pour signer le devis de Bruno Daverdin pour la réalisation des illustrations et la mise en page du livre sur « Landéhen : de la Résistance à la libération » pour un montant de 3360 €.

**AFFAIRES COMMUNAUTAIRES : REVISION DU PACTE**  
**FINANCIER ET FISCAL - CONVENTION DE REVERSEMENT DE**  
**FISCALITE**

**approuvée**

- Acte est pris de la délibération du 25 juin 2024 par laquelle le conseil communautaire approuve les termes de la révision du pacte financier et fiscal de 2019,
- Approbation de la convention de reversement de fiscalité entre les communes et l'agglomération,

Comportant six dispositions :

- Nouveau mode de répartition du FPIC (Fonds National de de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales)
- Modalités de partage de la fiscalité éolienne terrestre
- Politique de «fonds de concours» à l'égard des investissements des communes.
- Taxe d'aménagement issue des parcs d'activité communautaires,
- Moyens financiers supplémentaires à l'agglomération pour lui permettre de mener à bien les projets du territoire,
- Financement des cinq dispositions précédentes par une augmentation proportionnelle des trois taux communautaires de fiscalité.

**AFFAIRES COMMUNAUTAIRES : EXTENSION DU POSTE DE**  
**RELEVEMENT DES EAUX USEES RUE DU JONCHERAY-**  
**CESSION FONCIERE A LAMBALLE TERRE & MER**

**approuvée**

Dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration à Maroué pour les Communes de Landéhen, Maroué et Meslin, ,  
Décision de céder à Lamballe Terre & Mer la parcelle ZC187 de 312 m2 située rue du Joncheray, au prix de 2 € du m2, pour l'augmentation capacité du poste de relèvement des eaux usées de Landéhen.

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2024**

---

**BIBLIOTHEQUE : ANIMATION NOIR SUR LA VILLE**  
**approuvée**

Accord sur la venue à la Bibliothèque, d'un auteur de polars et bandes dessinées jeunesse pour un travail d'écriture et la création d'un jeu de piste sur le polar avec la classe des CM de l'école dans le cadre du salon « Noir sur la Ville », pour un montant de 400 €. Avis de l'école au préalable.

**Le Maire certifie avoir publié la présente liste des délibérations le 3<sup>e</sup> septembre 2024.**

**Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire**



